

Domaine : **Élèves**

Référence : [ÉLV 5.6 Alcool, cannabis, drogues illicites, produits de tabac et vapotage](#)

En vigueur le 9 novembre 2020 (CF)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

PROBLÈMES ASSOCIÉS À L'USAGE D'ALCOOL, DE DROGUES ILLICITES, DE PRODUITS DE TABAC ET DE VAPOTAGE

1. ASPECT JURIDIQUE

Les problèmes d'ordre juridique découlent d'infractions aux lois régissant la consommation d'alcool et de drogues. L'achat de produits du tabac par toute personne de moins de 19 ans est illégal, de même que la possession ou la consommation d'alcool ou de cannabis pour toute personne de moins de 19 ans. D'autres lois régissant la conduite d'un véhicule en état d'ébriété ou d'intoxication, l'ivresse ou l'intoxication dans un endroit public, les lieux de consommation et le transport d'alcool et de cannabis s'appliquent aux personnes de tout âge. Il en est de même des lois sur l'usage ou la possession de drogues illicites.

2. ASPECT PERSONNEL

Les problèmes personnels se traduisent souvent par un manque d'amour-propre. Ils peuvent entraîner des périodes de dépression et de manque de confiance en soi qui, dans les cas graves, peuvent aboutir à la perte du sens de la réalité et même au suicide.

3. ASPECT SANTÉ

Il s'agit très souvent de blessures et d'autres formes d'incapacité résultant principalement d'accidents. La « gueule de bois », une grande fatigue et d'autres entraves à l'apprentissage peuvent aussi être une source de problèmes. L'usage fréquent et prolongé d'alcool ou de drogues peut créer un état de dépendance.

4. ASPECT SOCIAL

Les problèmes sociaux entraînent fréquemment la perte d'amis et l'incapacité croissante de fonctionner sur le plan social. Ils peuvent entraîner l'aliénation des membres de la famille et des conflits chroniques avec l'autorité. Le rendement scolaire, de même que l'intérêt pour les sports et les activités parascolaires peuvent chuter.